

# JARDINS URBAINS, ENVIRONNEMENT & SANTÉ

## LES MATERIAUX À EVITER



### LES ENJEUX SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

Les jardins partagés et familiaux sont des lieux propices au recyclage de matériaux pour la réalisation de bordures, barrières, cabanes, mobilier de jardin, aire de compost, installations artistiques...

Quelques précautions sont toutefois à respecter pour certains matériaux.

### RECOMMANDATIONS

**Les matériaux suivants n'ont pas leur place dans le jardin :**

#### LES TRAVERSES DE CHEMIN DE FER TRAITÉES AU GOUDRON (CRÉOSOTE).

Ce traitement leur confère un caractère non putrescible, apprécié pour leur résistance à l'humidité, pour réaliser des terrasses, des bordures, des poteaux... Les anciens poteaux téléphoniques sont traités de la même manière.

Ces bois traités n'ont pas été conçus pour être utilisés dans des potagers ou des espaces fréquentés par le grand public. La présence de goudron sur ce type de bois présente des risques pour la santé humaine ou l'environnement. Il faut leur préférer les matériaux non traités désormais disponibles dans le commerce, spécialement prévus pour un usage de jardin.



Aire de compost délimitée par des traverses créosotées (remarquer le goudron qui suinte des deux traverses). Ici, un risque de pollution du sol et du compost.

#### LES MATÉRIAUX AMIANTÉS, NOTAMMENT LES PLAQUES ONDULÉES DE FIBRO-CIMENT.

Lorsqu'ils ne sont pas détériorés, le risque est limité. Ils n'ont toutefois pas été conçus pour un usage autre que des couvertures de toiture ou d'abri. S'agissant de matériaux de récupération, il est fréquent que leur bordure soit effritée : le risque de dispersion d'amiante est alors possible. L'impact réel sur le jardin n'est pas réellement connu. En revanche, l'inhalation de fibres d'amiante n'est pas souhaitable, y compris en plein air. Si votre jardin comporte de tels matériaux, il convient de faire appel à une société spécialisée pour les éliminer.

Bac à compost formé avec des plaques de fibro-ciment amianté. Ici un risque de dispersion d'amiante.



En partenariat avec :



## LES FÛTS DE PRODUITS CHIMIQUES

A moins de n'avoir contenu que de l'eau ou des substances alimentaires, les fûts recyclés métalliques ou en matières plastiques sont à éviter en l'absence de connaissance des substances qu'ils ont pu contenir. En effet, ils ont pu être imprégnés de produits préjudiciables pour la santé et/ou pour l'environnement.

Fûts en plastique ou métalliques de récupération.

En l'absence d'étiquette, les produits chimiques et les risques associés à ces contenants ne sont pas connus. De plus, non couverts de la sorte, l'eau croupie est un gîte larvaire et une réserve à moustiques (voir fiche moustique tigre).



Apport de gravats de travaux dans un terrain vague, potentiellement sources de pollution.

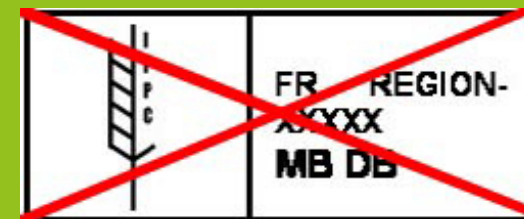
## LES GRAVATS ET DÉBLAIS

Ce sont des sources fréquentes de pollutions du sol, du fait des diverses substances en mélange qu'ils contiennent. Les déchets concassés de ciment, tuiles, briques, plâtre... sont également totalement déconseillés. Seuls les matériaux d'origine naturelle (pierres, gravier et tout venant issus de fleuve ou de carrières) ont leur place dans le jardin.

**LES AMENDEMENTS NON NATURELS** boues, résidus de combustions douteux (issus de bois peints, ou mélangés à des plastiques), résidus de combustion incomplète (cendres noires...) sont à proscrire.

## LES ANCIENNES PALETTES «EUR EPAL» TRAITÉES AU BROMURE DE MÉTHYLE

Ce produit toxique, est totalement interdit depuis le 18 mars 2010. Il s'agit d'une décision de l'Union Européenne qui s'applique à tous les types de palettes et d'emballages. Vérifier l'absence de mention « MB » sur la palette.



Source : Wikipedia